

DM01-B --- Conditions générales de participation

Grand Prix international #500KPourChangerLeMonde

Cycle 2026--2028 --- Version 3.0

Initiative : Fondation du Leadership Ubuntu (en constitution)

Portage juridique transitoire : ASSOCIATION FOUNDI (France)

Date d'harmonisation : 11 septembre 2026

Cette V3.0 intègre l'arbitrage transversal selon lequel la
proclamation des Lauréats n'achève pas le cycle : elle ouvre une phase
obligatoire de déploiement, d'accompagnement technique, de suivi
terrain, de reporting transparent et d'évaluation progressive de
l'impact jusqu'en mars 2028. La mobilisation financière
complémentaire, lorsqu'elle est nécessaire, s'inscrit à l'intérieur de
cette phase et ne la conditionne pas.

Engagement du participant

La participation implique l'acceptation du Règlement officiel, des politiques d'intégrité, des règles d'IA, de propriété intellectuelle, de données et d'image, ainsi que des obligations post-proclamation applicables aux Lauréats.

Parcours

Les statuts réglementaires sont : **Étincelle, Candidat, Projet admissible, Finaliste, Lauréat**.

Obligations des Finalistes et Lauréats

Les Finalistes fournissent les éléments nécessaires à la consolidation et au gel de leur dossier. Les Lauréats s'engagent, jusqu'à la clôture du cycle en mars 2028, à : - coopérer au dispositif d'accompagnement technique ; - transmettre les reportings convenus ; - documenter l'utilisation des dotations ; - renseigner les indicateurs d'impact ; - permettre des vérifications terrain raisonnables ; - signaler sans délai tout événement susceptible d'affecter substantiellement le projet.

Les contrôles respectent la sécurité des bénéficiaires, les secrets légitimes, la propriété intellectuelle et les règles de protection des données.

Décaissement

L'attribution d'une dotation n'emporte pas nécessairement versement intégral immédiat. Les décaissements peuvent être échelonnés selon DM01-K, les besoins du projet, les jalons et les contrôles applicables.

Transparence

Le Lauréat accepte la publication d'informations agrégées ou documentées sur l'avancement, les ressources attribuées/décaissées et l'impact, dans les limites prévues par DM01-I et DM01-H.